

Être enceinte, une grande aventure...

La grossesse est un moment particulier de votre vie de femme.

Devenir parent est un événement important.

N'hésitez pas :

les sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général de la Loire sont là pour vous aider à vivre votre grossesse dans les meilleures conditions.

Consultez la carte pour connaître le centre de PMI dont vous dépendez.



Allo PMI

Protection Maternelle et Infantile

04 77 49 76 76



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42



CRÉATION DIRECTION DE LA COMMUNICATION - CG42 - Dépôt légal 11/14 - Crédit photo : CG42 © Fotolia

Être enceinte, une grande aventure...

Des sages-femmes à votre service



DEVENIR PARENTS

Un événement, des questions !

Les sages-femmes de la PMI du Conseil général de la Loire veillent avec la plus grande attention au bien-être physique et émotionnel des futures mères et proposent un accompagnement des familles.

Environ 9 000 bébés naissent chaque année dans la Loire. Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général de la Loire et plus particulièrement les sages-femmes vous aident à vivre en toute sérénité votre grossesse.



PENSER

à son bien-être

Les sages-femmes de la PMI du Conseil général de la Loire sont des professionnelles médicales. Leurs compétences et leur expérience leur permettent d'assurer, en complément de votre référent médical, le suivi de votre grossesse. Elles peuvent vous proposer une rencontre à votre domicile.

RENCONTRER

une sage-femme de PMI



Les sages-femmes de la PMI du Conseil général de la Loire évaluent les difficultés et les obstacles au déroulement harmonieux de la grossesse.

Elles permettent de créer des liens sécurisants autour de la famille, en préparant parents, frères et sœurs à l'arrivée d'un bébé.



Au cours de ce temps d'échange, vous pouvez poser toutes les questions abordant les sujets de la grossesse, de l'accouchement et du retour à domicile.

SE FAIRE

conseiller

Les sages-femmes de la PMI du Conseil général de la Loire peuvent répondre à vos questions sur :

- le déroulement de la grossesse et de l'accouchement,
- votre rôle de parent,
- le retour à la maison avec votre bébé,
- l'allaitement,
- la contraception,
- les modes de garde...

Alors n'hésitez pas, contactez le centre de PMI dont vous dépendez et rencontrez une sage-femme. Consultez la carte au dos de la plaquette.



La sage-femme de la PMI travaille toujours en équipe :

- avec le médecin et les infirmières-puéricultrices de PMI,
- avec les équipes de maternité,
- avec les autres professionnels amenés à intervenir pendant votre grossesse.